

L'ÉTATISATION DE L'ÉCONOMIE ET LES COMITÉS D'ENTREPRISE...

Une ordonnance du 22 février 1945 avait institué dans toutes les entreprises occupant plus de 100 salariés des organismes dits «comités d'entreprise». Dans l'esprit des gouvernants, l'institution avait pour but beaucoup moins d'initier les travailleurs à la direction de l'économie que de détourner l'élite ouvrière de l'action proprement syndicale en la contraignant à s'absorber dans des activités obscures et ingrates n'ayant plus que de fort lointains rapports avec les luttes revendicatives. En réglant les attributions des comités, le texte législatif avait, en effet, disposé que leur champ d'action se limiterait exclusivement à la gestion des services annexes existant ou à créer dans les entreprises sous le nom d'«œuvres sociales» (on entend sous cette dénomination les cantines ouvrières, coopératives, cercles sportifs, etc...). Voués désormais à des tâches administratives ou commerciales, les militants syndicalistes devaient infailliblement perdre contact avec la réalité sociale comme ç'avait déjà été le cas pour les bureaucrates syndicaux inamovibles; les comités d'entreprise avaient toutes chances de devenir à la longue un utile contrepoids à la cependant peu redoutable institution des délégués d'atelier à laquelle on reprochait des tendances encore trop revendicatrices. C'était pour le pouvoir une précieuse assurance de paix sociale.

Les syndicalistes ne paraissent pas avoir compris la vraie raison de l'institution des comités d'entreprise. Ils se sont crus très révolutionnaires en réclamant depuis un an l'élargissement de leurs attributions, en ce qui concerne notamment la gestion commerciale, le contrôle des livres et les questions de salaires. Or voici que l'Assemblée constituante vient de voter une loi qui modifie dans une mesure importante le statut des comités, faisant sauter particulièrement le paragraphe qui excluait de leur compétence tout ce qui est relatif aux salaires. On semble donc avoir remporté une victoire et accompli un pas en avant vers la substitution de la gestion ouvrière au monopole patronal. Examinons la chose de près et gardons notre sang-froid - et notre méfiance.

On accuse le patronat français - et c'est vrai en grande partie - de s'être compromis avec les occupants et d'avoir marché dans la collaboration. La raison de son attitude est facile à saisir: elle s'explique avant tout par la grande peur de 1936. C'est elle qui a déterminé ce complexe d'infériorité, de faiblesse, dont souffre la bourgeoisie depuis qu'elle a eu la brutale révélation que la vague populaire était capable de tout emporter. Même la timidité et la duplicité des chefs ouvriers et le reflux du mouvement qui en a été la conséquence en 1938 n'ont pu calmer ses terreurs. C'est dans sa volonté de survivre quand même qu'il faut chercher la raison de ses complaisances pour Hitler considéré comme le champion de l'«ordre». Mais qu'est-ce à dire, sinon qu'elle est devenue incapable - la tentative des grands bourgeois du P.R.L. n'y peut rien changer - de se sauver elle-même, parce qu'elle n'a plus le moral d'une classe conquérante? La bourgeoisie française est une catégorie sociale usée et en voie de lente disparition...

C'est l'État - c'est-à-dire essentiellement les chefs des partis, les démagogues populaires - qui se dispose à recueillir l'héritage. Pour lui se pose alors un problème capital: se protéger contre la revendication ouvrière qui a rendu si instable et parfois si ardue la domination du patron capitaliste. Mais l'opération n'est possible qu'à la condition que l'élite ouvrière consente à jouer le rôle de frein contre les réclamations des prolétaires, réclamations ayant presque toujours l'augmentation des salaires pour objet. C'est là la vraie raison pour laquelle on permet aux comités d'entreprise de s'occuper des salaires.

En effet, l'économie étatisée aura presque toujours des prix de revient exagérément élevés. Les maigres

profits seront perpétuellement engloutis dans le gouffre sans fin d'une fiscalité toujours défaillante, ce qui sera facile pour l'État puisque il aura devant lui non une classe cohérente de possédants politiquement forte, mais une séquelle de fonctionnaires soumis et timorés qui ne seront guère capables de résister. C'est alors qu'apparaît le véritable rôle qui va être imparti au comité d'entreprise, s'il faut en croire l'article du *Peuple* du 11 mai: envisager le problème des salaires sur le plan non plus «*juridique*», mais «*économique*» - ne sont-ce pas invariablement des raisons économiques que le patronat privé invoquait pour repousser les demandes ouvrières? Il en va du patron-État comme de l'autre... Il sera toujours facile de répondre aux ouvriers par une fin de non-recevoir, attendu qu'il n'y aura jamais un sou en caisse! Ce qui n'empêchera pas maint bourgeois de vivre confortablement des revenus de ses obligations...

On prêchera - on prêche déjà - aux ouvriers de produire toujours plus. La qualité baissera, la résistance passive des ouvriers entraînera l'augmentation des effectifs du personnel de surveillance - les gardes-chiourmes. La proportion des producteurs réels ira sans cesse diminuant; ce sera la misère endémique. Beau régime!

Les comités d'entreprise nous paraissent pires encore que les comités sociaux de Vichy. Comme ce fut le cas pour ceux-ci ils sont un puissant moyen entre les mains de l'État pour ruiner définitivement l'indépendance des syndicats.
